

RAPPORT DE GESTION

EO2

2014/2015

SOCIETE EO2

Société anonyme au capital de 2.631.705 Euros

36 avenue Pierre Brossolette

92240 Malakoff

Tel : 01.77.700.500 / Fax : 01.77.700.507

RAPPORT DE GESTION EXERCICE 2014/2015

ASSEMBLEE GENERALE DU 6 juillet 2015

Sommaire

I.	Les faits marquants de l'exercice 2014/ 2015 clos le 28/02/2015 et les activités du groupe :	4
A.	Baisse du prix du fioul	4
B.	Températures historiquement élevées	4
C.	Disparitions de certains risques	4
II.	Situation et activité de la société EO2 au cours de l'exercice écoulé	4
A.	Activité.....	4
B.	Evolution du titre sur le marché Alternext.....	5
C.	Activité en matière de recherche et développement	5
D.	Principaux risques	5
E.	Prévention des risques technologiques	6
F.	Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice.....	7
G.	Evolution prévisible de la société et perspectives d'avenir	7
III.	Exposé sur les résultats économiques et financiers.....	7
A.	Présentation des comptes annuels d'EO2.....	7
B.	Affectation du résultat de la société EO2.....	8
C.	Distribution de dividendes	8
D.	Conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce	9
E.	Information sur les délais de paiement fournisseurs.....	9
F.	Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement	9
G.	Résultat des cinq derniers exercices de la société EO2.....	10
H.	Présentation des comptes consolidés.....	10
1.	Périmètre de consolidation	10
2.	Exposé sur les comptes consolidés	11
3.	Exposé sur les autres sociétés du Groupe EO2	12
4.	Présentation des comptes annuels d'EO2 Auvergne	12
5.	Présentation des comptes annuels d'EO2 SUD OUEST	13
6.	Présentation des comptes annuels de WEYA.....	14
7.	Présentation des comptes annuels de TRANSLOC SERVICES	14
8.	Présentation des comptes annuels de R.C.A.C.....	15
I.	Prises de participations	15
J.	Cessions de participations.....	15
K.	Rachat par la Société de ses propres actions	15

L.	Information sur le contrat de liquidité	16
M.	Situation des mandats de certains administrateurs.....	16
IV.	Gouvernance	16
A.	Données juridiques de portée générale.....	16
B.	Renseignements concernant les organes d'administration, de direction et de surveillance: ..	17
1.	Mode opératoire du conseil d'administration	17
2.	Composition du conseil d'administration	18
3.	Activité du Conseil d'administration	18
4.	Mandat des administrateurs	18
C.	Intérêts des dirigeants ou avec des actionnaires	20
D.	Le capital social au 28 février 2015	21
E.	Présence des salariés au sein du capital	21
F.	Présence des administrateurs au sein du capital et structure du capital social	21
G.	Délégations consenties au Conseil d'administration par l'A.G.M. du 11 juillet 2014	22
H.	Contrôle des commissaires aux comptes	22
V.	Ordre du jour de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 6 juillet 2015	23

I. Les faits marquants de l'exercice 2014/ 2015 clos le 28/02/2015 et les activités du groupe :

A. Baisse du prix du fioul

La baisse du prix du fioul n'a pas eu pour l'heure d'impact direct sur le cœur de cible de clientèle de la société EO2. En revanche, les conséquences indirectes sont difficilement mesurables. Nous entendons par conséquences indirectes, le changement de comportement des grandes centrales électriques qui changent leur mix énergétique au profit de solutions fossiles moins onéreuses. Dès lors, le producteur de granulés bois qui ciblait les grandes centrales électriques peut se trouver dans l'obligation de trouver de nouveaux débouchés et notamment sur le marché adressé par EO2.

B. Températures historiquement élevées

Les températures exceptionnellement élevées constatées à l'automne/hiver 2014 constituent le principal évènement de l'exercice écoulé. Le secteur du granulé bois, comme le marché de l'énergie en général, a en effet subi une forte baisse d'activité qui a pour origine des températures nettement supérieures aux normales observées au cours de l'automne et de l'hiver 2014. En effet, selon Météo-France, 2014 compte au premier rang des années les plus chaudes depuis le début des relevés de température établis en 1900. Ce phénomène a eu des fortes implications sur le secteur qui s'expliquent par le manque de maturité de la filière notamment en ce qui concerne la capacité de financement de stockage de la filière.

C. Disparitions de certains risques

L'exercice clos le 28/02/2015 a vu la disparition de certains risques opérationnels qui expliquent des reprises de provisions importantes.

II. Situation et activité de la société EO2 au cours de l'exercice écoulé

A. Activité

Dans la perspective de la construction d'un groupe industriel, la Société EO2 a vocation à accompagner le développement de ses filiales. Elle assure donc les fonctions support suivantes :

- ✓ Support en comptabilité,
- ✓ Accompagnement dans le financement des sites de production,
- ✓ Mise en œuvre du marketing et de la communication,

- ✓ Distribution des produits EO2,
- ✓ Ingénierie technique des projets,

Parallèlement à ces activités, la Société EO2 développe les activités suivantes :

- ✓ Sécurisation des plans d'approvisionnement,
- ✓ Prospection pour l'implantation de nouveaux sites de valorisation de la biomasse,
- ✓ Prospection de projets de croissance externe dans les énergies renouvelables en général et dans la biomasse en particulier,
- ✓ Etude des opportunités de croissance externe dans la biomasse,
- ✓ Etude des opportunités de croissance externe sur le secteur des énergies renouvelables.

B. Evolution du titre sur le marché Alternext

Au cours de l'exercice 2014/2015, 188 524 titres ont été échangés. Le titre cotait 5,30 € le 1er mars 2014, et 3,50 € le 28 février 2015, en fin d'exercice.

C. Activité en matière de recherche et développement

L'entreprise n'a pas développé d'activité en matière de recherche et développement durant l'exercice 2014/2015.

D. Principaux risques

EO2 attire l'attention du lecteur sur les facteurs de risque susceptibles d'affecter les activités d'EO2 :

- Baisse des ventes de matériel de chauffage aux granulés bois,
- Dégradation de la situation économique engendrant la fragilisation des clients d'EO2,
- Répétition d'hivers anormalement chauds,
- Augmentation incontrôlée et durable du prix de la matière première,
- Chute du prix des énergies fossiles,

- Réduction de la pression sociétale en faveur des énergies renouvelables,
- Augmentation significative de la concurrence de producteurs étrangers,
- Modification des règles fiscales,
- Apparition de nouvelles technologies permettant une meilleure valorisation du bois et de ses connexes,
- Risque de sensibilité des hypothèses : D'une manière générale, toutes les hypothèses présentées par EO2 sont celles d'une société en développement sur un marché en constitution. Les hypothèses présentées peuvent donc être amenées à varier sensiblement.

E. Prévention des risques technologiques

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-2 du Code de commerce, nous vous donnons ci-après les informations sur la politique de prévention du risque d'accident technologique, sur la couverture responsabilité civile de la société et sur les moyens prévus pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique.

La filiale de production, EO2 Auvergne, a mis en place les dispositifs suivants :

- Le site est soumis au régime de l'autorisation des installations classées pour la protection de l'environnement : à ce titre, la protection des risques technologiques sur EO2 Auvergne est de grande qualité. Des contrôles réalisés pour la DREAL ont lieu fréquemment afin de contrôler le respect de la réglementation.
- S'agissant de la prévention des incendies : la société est équipée de matériel de protection sur les bâtiments, d'équipements en réseau incendie armé (soit 2 lances croisées dans chaque bâtiment) et d'extincteurs, et d'équipements en détection. En outre, des outils de contrôle de l'humidité au cours du séchage permettent de supprimer les points chauds afin d'éviter tout embrasement.
- Pour les intrusions, le site est clôturé, éclairé sous vidéosurveillance. Les accès sont contrôlés.

La société EO2 et ses filiales sont aujourd'hui couvertes par les assurances suivantes :

- Responsabilité civile exploitation.
- Responsabilité des dirigeants.
- Dommages aux biens des bâtiments.
- Assurance multirisques industriels, couvrant les éléments décrits ci-après : Protection des incendies, foudre et explosion et événements assimilés, attentats et actes de terrorisme,

tempête-grêle-neige, action de l'eau-gel, actes de vandalisme et de sabotage, accidents aux appareils électriques et garanties et annexes, bris machine, bris des matériels informatiques, vol, autres dommages matériels, pertes d'exploitation.

- Assurance-crédit client.

F. Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Dans le cadre du programme de rachat d'actions propres approuvé par l'Assemblée Générale Mixte du 4 septembre 2014 et des autorisations données par ladite assemblée, le Conseil d'administration, dans sa séance du 18 mai 2015, a pris la décision de réduire le capital social de 164 992 € par l'annulation de 164 992 actions auto-détenues.

Le capital social sera ainsi ramené de 2 631 705 € à 2 466 713 €, soit une diminution de 6,27%. Les fonds propres au 28 février 2015 seront ramenés de 8 149 843 à 7 984 851 € soit une diminution de 2,02%. Les formalités consécutives à cette opération de réduction du capital social sont en cours de réalisation.

G. Evolution prévisible de la société et perspectives d'avenir

Le marché Européen des granulés bois a été fortement perturbé durant l'exercice écoulé. Les résultats de l'exercice en cours dépendront de nombreux critères : rigueur de l'hiver prochain, comportement de l'import, impact de la baisse du coût des énergies fossiles... Cette crise a provoqué des stocks importants dans la filière en général dont la résorption dépendra des conditions climatiques qui sont, par nature, non prévisibles.

Le Groupe EO2 considère que le secteur devrait connaître des rapprochements dont EO2 pourrait être l'un des acteurs.

La société EO2 attire l'attention du lecteur sur le caractère brutal et imprévisible des retournements de marché dans le secteur de l'énergie, et en particulier des situations liées à des conditions climatiques exceptionnelles. Ces situations sont de nature à affecter significativement la rentabilité des entreprises concernées. Le Groupe EO2 souhaite réduire l'exposition à ce risque en développant des activités avec une cyclicité indépendante de celui de la vente de combustibles. C'est d'ailleurs pour abaisser sa dépendance à la vente de combustibles et aux aléas climatiques, qu'EO2 avait décidé dès 2009, de lancer le développement de sa filiale WEYA qui, elle, a continué sa progression durant l'exercice 2014/2015.

III. Exposé sur les résultats économiques et financiers

A. Présentation des comptes annuels d'EO2

Les comptes annuels de l'exercice 2014/2015 clos le 28 février 2015 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation

définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L 123-12 à L 123-28 du Code de commerce.

Le chiffre d'affaires global s'est élevé à 379 486 €. Il est composé de 326 386 € de prestations intra groupe, de 37 500 € de prestations et de 15 600 € de locations diverses.

Des reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges pour 250 991 € donnent un total de produits d'exploitation de 630 477 €.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 1 198 161 €.

Les postes de charges les plus importants sont :

- les autres achats et charges externes représentant les frais de fonctionnement de la société mère pour 389 041 €,
- les salaires et charges pour 667 644 €,
- une dotation aux provisions sur actif circulant pour 86 632 €.
-

Le résultat d'exploitation ressort à -567 684 €.

Le montant des produits financiers, essentiellement composé des revenus des filiales et des revenus des valeurs mobilières de placement, ressort à 209 163 €. Les charges financières s'élèvent à 63 059 € et le résultat financier est de 146 104 €

Le résultat courant avant impôt ressort à -421 580 €.

Conformément à la convention d'intégration fiscale, la Société a comptabilisé un produit d'impôt de 260 745 € correspondant à l'économie d'impôt réalisée par le Groupe.

La perte de l'exercice est de 160 834 €.

Le total du bilan s'élève à 8 564 026 €. Au 28 février 2014, la trésorerie et les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 1 470 670 €.

B. Affectation du résultat de la société E02

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 160 834,48 € en totalité au report à nouveau qui sera porté à -2 969 315,49 €, la totalité des fonds propres s'élevant à 8.149.842,51 €.

C. Distribution de dividendes

Au titre des trois derniers exercices, il n'a été distribué aucun dividende.

D. Conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il a été procédé à la déqualification d'une convention portant sur la fourniture de combustible à la société WEYA, qui n'a jamais été mise en œuvre. Cette déqualification d'une convention a été régulièrement autorisée par une délibération du conseil d'administration en date du 17 octobre 2014 et votre commissaire aux comptes en a été informé.

Les conventions antérieurement autorisées ont continué de produire leurs effets tel que relaté dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes.

E. Information sur les délais de paiement fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

	2015	2014
Factures antérieures	0	0
Dettes échues à la date de la clôture	0	0
Échéances J+30	35 522	16 023
Échéances J+60	0	0
Échéances >J+60	0	0
Factures non parvenues	62 466	59 801
TOTAL	97 988	75 824

F. Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

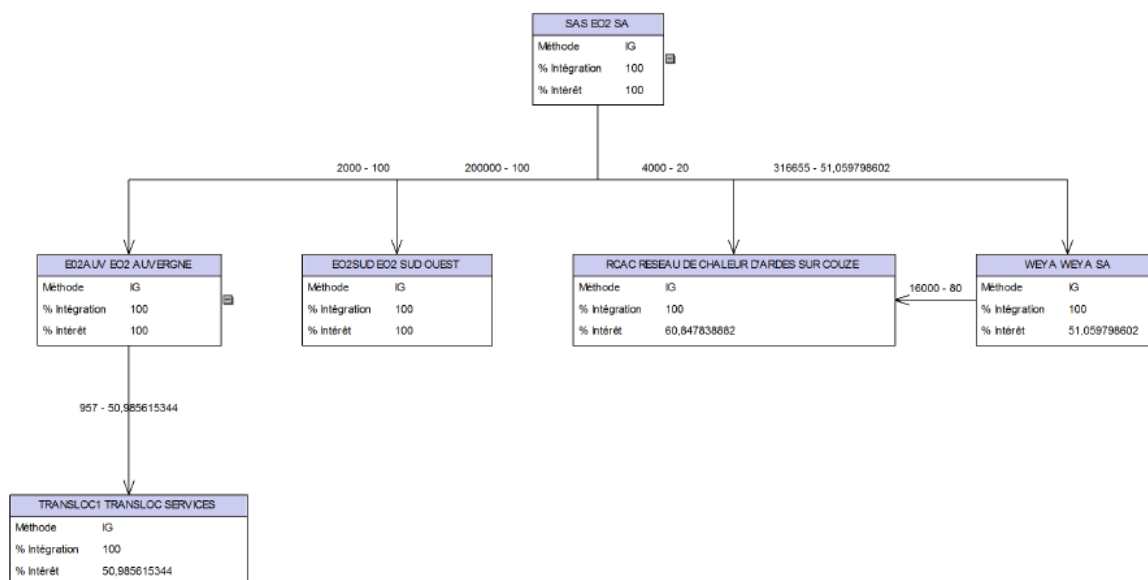
G. Résultat des cinq derniers exercices de la société EO2

Résultats des 5 derniers exercices

Nature des Indications / Périodes	28/02/2015	28/02/2014	28/02/2013	30/06/2012	30/06/2011
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	8 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	2 631 705	2 631 705	2 631 705	2 631 705	2 631 705
b) Nombre d'actions émises	2 631 705	2 631 705	2 631 705	2 631 705	2 631 705
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	379 486	416 108	307 011	588 859	314 086
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-475 512	-435 503	-306 172	-531 745	-918 633
c) Impôt sur les bénéfices	-260 745	-384 128	-287 868		
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-214 767	-51 375	-18 304	-531 745	-918 633
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-160 834	269 777	-630 901	-876 253	-1 571 105
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	-0	-0	-0	-0	-0
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	-0	0	-0	-0	-1
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	9	9	8	8	8
b) Montant de la masse salariale	450 037	457 529	299 310	618 946	599 932
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	217 607	214 176	151 444	306 324	320 836

H. Présentation des comptes consolidés

1. Périmètre de consolidation



Pour cet exercice, les comptes consolidés intègrent les sociétés suivantes :

- EO2 SA,
- EO2 Auvergne SAS,
- EO2 Sud Ouest SAS,
- WEYA,

- TRANSLOC SERVICES SARL,
- R.C.A.C.

Il est précisé que les sociétés suivantes n'ont pas été intégrées au périmètre de consolidation :

- BRENIL INDUSTRIE
- CB ENVIRONNEMENT

car elles n'ont développé aucune activité.

La société EO2 COGENERATION a fait l'objet d'une transmission universelle de son patrimoine dans la société EO2 AUVERGNE au 28 février 2015.

Exposé sur les comptes consolidés

Les comptes consolidés de la Société EO2 sont établis conformément aux dispositions des articles L 233-16 à L 233-28 et R 233-3 à R 233-16 du Code de commerce et du règlement CRC 99-02 du 29 avril 1999.

Pour cet exercice, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 20 326 434 € et les produits d'exploitation se sont élevés à 3 480 712 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 23 117 239 € donnant un résultat d'exploitation de 689 907 €.

Les principaux postes des charges d'exploitation sont :

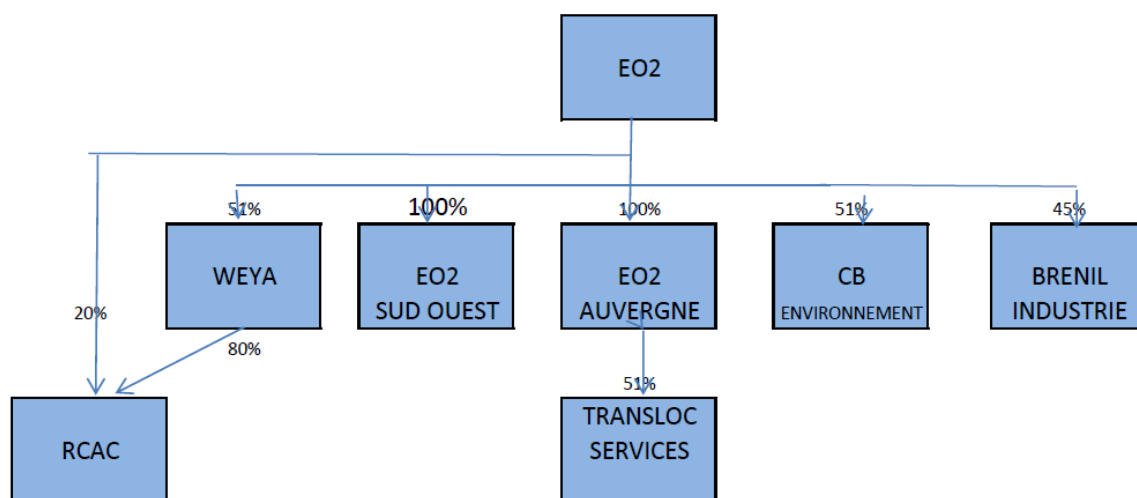
- les achats de matières premières et variation de stocks pour 9 923 865 €,
- les autres achats et charges externes pour 9 244 297 €,
- les salaires et charges pour 2 397 136 €.
- La dotation aux amortissements des immobilisations pour 1 008 124 €

Après prise en compte du résultat financier de -182 818 €, le résultat courant avant impôts est de 507 089 €.

Après affectation du résultat exceptionnel de 88 686 € et de l'impôt sur les bénéfices de 6.073 €, le résultat net de l'ensemble consolidé ressort à 589 702 € et le bénéfice net part du groupe de 560 360 €. Les fonds propres du Groupe s'élèvent à 11 959 386 €.

2. Exposé sur les autres sociétés du Groupe EO2

L'organigramme du Groupe EO2 est le suivant :



3. Présentation des comptes annuels d'EO2 Auvergne

Située à Saint-Germain-près-Herment, la SAS EO2 Auvergne est filiale à 100% de la maison mère EO2. C'est l'unité opérationnelle du Groupe, elle est dotée d'un outil industriel performant dans la production de granulés de bois.

L'exercice clos le 28 février 2015 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 15 007 185 € dont 528 832 € à l'exportation se décomposant en vente de marchandises pour 1 512 891 €, vente de produits finis (granulés de bois) pour 13 441 873 € et prestations de service 52 420 €. Le chiffre d'affaires est en diminution de 15,9 % par rapport à l'exercice précédent.

A cela s'ajoutent la production stockée pour 2 916 004 €, les reprises sur amortissements et provisions et les autres produits pour 386 207 € formant un total de produits d'exploitation de 18 309 818 € en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent, du fait des stocks élevés en fin d'exercice compte tenu des conditions climatiques exceptionnellement douces de l'automne hiver 2014.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 17 503 096 €.

Les postes de charges les plus importantes sont les suivants :

- Achats de marchandises (y compris droits de douane) : 1 961 135 €
- Achats de matière première et autres approvisionnements : 8 832 942 €,
- Autres achats et charges externes : 5 879 906 €,
- Salaires, traitements et charges sociales : 1 057 746 €,
- Dotation aux amortissements et provisions pour un total de 458 438 €.

Le résultat d'exploitation s'élève à 806 722 €.

Après prise en compte d'un résultat financier de -24 468 €, le résultat courant avant impôt est de 782 254 €.

Un résultat exceptionnel de 38 826 € vient s'ajouter et l'impôt sur les sociétés s'élève à 260.745 € donnant un bénéfice de l'exercice de 560 335 € en diminution de 16 % par rapport à l'exercice précédent.

Ces comptes ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.

L'annexe aux comptes comporte toutes les explications complémentaires.

Au 28 février 2015, le total du bilan de la Société s'élève à 12 933 795 €. Il se compose de façon schématique de 3 616 421 € d'actifs immobilisés et de 9 317 375 € d'actifs circulants dont 4 904 082 de stock englobant 3 035 405 € de produits finis.

Le montant des disponibilités et des valeurs mobilières de placement s'élève à 1 890 124 €.

La provision pour risques et charges inscrite au passif a diminué de 174 966 € et s'élève à 106 302 €.

Il est à noter que les conditions climatiques exceptionnellement douces de l'automne/hiver 2014 ont fortement marqué l'activité de la société qui a été contrainte de constituer des stocks importants. Malgré ce facteur brutal et imprévisible, les résultats sont honorables.

Une convention de trésorerie existe entre les sociétés EO2 Auvergne et EO2 et le compte courant d'associé représente 3 627 659 €. Ce compte courant est aujourd'hui utilisé pour financer le BFR en particulier le pic de stockage et il est en diminution de presque 240 000 € par rapport à l'exercice précédent.

Au-delà de la bonne tenue des résultats, le fait marquant de l'exercice 2014/2015 est la douceur des températures de l'automne/hiver.

Dans ce contexte, ce facteur climatique pourrait avoir des répercussions sur l'exercice en cours.

4. Présentation des comptes annuels d'EO2 SUD OUEST

Depuis la dénonciation des contrats d'approvisionnement par son principal fournisseur de bois, et l'action en justice qui a suivi, la SAS EO2 Sud-Ouest n'a désormais plus d'existence opérationnelle. Sur l'exercice clos le 28 février 2015, EO2 SUD OUEST a enregistré une perte de 75 894 €. Les charges sont principalement constituées par des honoraires d'avocats.

5. Présentation des comptes annuels de WEYA

La SA WEYA est filiale d'EO2 à 51%. Elle est cotée sur le Marché Libre Paris Euronext. Elle a été constituée en vue de proposer des solutions de chauffage clé en main aux collectivités utilisant comme énergie les plaquettes de bois et les granulés de bois.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2015 ont été établis conformément aux règles définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L 123-12 à L 123-28 du Code de commerce.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 5 061 552 € se décomposant en 54 796 € de vente de marchandises et 5 006 756 € de vente de services. Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 4 984 161 €. Les postes de charges les plus importants sont les autres achats et charges externes pour 4 631 633 € et les salaires et charges pour 314 132 €.

Le résultat d'exploitation ressort à 77 391 €, soit 178 % supérieur à l'exercice précédent. Le résultat financier est de - 3 047 €.

Le résultat exceptionnel s'élève à 1 903 €. Il en résulte un résultat net de 76 247 €, plus de 3 fois supérieur à celui de l'exercice précédent.

Ces chiffres illustrent une nette amélioration de la situation. L'accroissement de l'activité correspond essentiellement à des chantiers de réalisation ou de rénovation de chaufferies de collectivités locales. La commande la plus significative de l'exercice est la construction et l'exploitation future d'un réseau de chaleur dans une commune de l'Isère.

6. Présentation des comptes annuels de TRANSLOC SERVICES

La SARL TRANSLOC SERVICES est une société de transport courte distance dont EO2 Auvergne est associée à 51%.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2015 ont été établis conformément aux règles définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L 123-12 à L 123-28 du Code de commerce.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 200 938 € et les reprises sur provisions et autres produits à 19 006 €. Le total des produits d'exploitation ressort à 1 219 977 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 216 115 et le résultat d'exploitation ressort à 3.862 €.

Après prise en compte du résultat financier de (-168 €), du résultat exceptionnel de 14 249 € et de l'impôt sur les bénéfices de 5 711 €, le bénéfice de l'exercice s'élève à 23 655 €.

7. Présentation des comptes annuels de R.C.A.C.

La société R.C.A.C est filiale des sociétés WEYA à 80% et EO2 à 20% et, à ce titre, fait partie du Groupe EO2.

La société R.C.A.C. a été créée pour assurer les clauses d'exploitation du contrat signé entre la société WEYA et ARDES Communauté pour la réalisation et la mise en concession d'une chaufferie centrale mixte bois/fioul domestique et d'assurer la gestion du service public auquel les installations servent de support.

L'exercice 2014/2015 clos le 28 février 2015 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 174 240 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 151 516 €.

Les postes de charges les plus importantes sont les suivants :

- Achats de marchandises : 62 703 €,
- autres achats : 54 493 €
- autres charges : 34 321 €

Le résultat d'exploitation s'élève à 22 723 €.

Après prise en compte d'un résultat financier de -32 807 €, essentiellement constitué d'intérêts d'emprunt, le résultat courant avant impôt et le résultat net sont de -10 075 €.

Le principal actif de cette société est une chaufferie réalisée par la société WEYA.

I. Prises de participations

Au cours de l'exercice écoulé, aucune prise de participation n'a eu lieu.

J. Cessions de participations

Au cours de l'exercice écoulé, aucune cession de participation n'a eu lieu.

K. Rachat par la Société de ses propres actions

Le 18 juillet 2013, la société a acquis 207 562 de ses propres actions.

D'une part, 11 430 titres ont été consacrés à l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité confié à la société de bourse PORTZAMPARC. D'autre part cette société animatrice a

également acquis 3 640 titres sur le marché boursier. Ce qui porte le nombre de titres affectés au contrat de liquidité à 15 070 actions.

La société EO2 a alors acquis 4 574 titres supplémentaires portant le nombre de titres auto-détenus à 215.776 actions au 28 février 2015, soit 8,20 % du capital social.

35 714 titres ont été conservés en vue de la remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Le solde, soit 164 992 titres représentant 6,27 % du capital social, est en cours d'annulation dans le cadre de la politique financière de la société.

Après cette opération, la société détiendra 50 784 actions représentant 1,93 % du capital social pour un montant global de 177 736 € en valeur nette comptable.

L. Information sur le contrat de liquidité

Conformément aux stipulations de l'article L 225-211, le Conseil d'administration doit indiquer le nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice par application des articles L 225-209-2 du Code de commerce, les cours moyens des achats et des ventes.

Du 9 septembre 2014, date d'ouverture du contrat de liquidité, au 28 février 2015 :

- 12 621 actions ont été achetées – cours moyen des achats pour la période : 4,27 €.
- 8 981 actions ont été vendues – cours moyen des ventes pour la période : 3,89 €.

M. Situation des mandats de certains administrateurs

Le mandat d'administrateur de la société O.N.F. Participations arrive à échéance avec la présente assemblée. Nous vous demanderons de vous prononcer sur son renouvellement.

IV. Gouvernance

A. Données juridiques de portée générale

<u>Dénomination sociale :</u>	EO2
<u>Siège social :</u>	Société EO2 36 avenue Pierre Brossolette 92 240 Malakoff

<u>Forme juridique :</u>	Société anonyme à conseil d'administration
<u>Date d'immatriculation</u>	Immatriculée le 11 décembre 2006
<u>Durée de la société :</u>	Jusqu'au 11 décembre 2105
<u>Activité</u>	Sur tout le territoire français ainsi que dans tout pays, la fabrication et la commercialisation à partir de sa propre production ou dans le cadre de contrat de distribution de granulés de bois ou de produits connexes ou dérivés pour le chauffage domestique et industriel ou la production d'énergie et plus généralement toutes opérations commerciales et industrielles.
<u>Registre du Commerce et des Sociétés :</u>	493 169 932 RCS NANTERRE
<u>Consultation des documents juridiques</u>	Société EO2 36 avenue Pierre Brossolette 92 240 Malakoff
<u>Exercice social</u>	Du 1 ^{er} mars au dernier jour du mois de février
<u>Répartition des bénéfices (extrait de l'article 35 des statuts)</u>	Le bénéfice distribuable est réparti par l'Assemblée entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.
<u>Paiement des dividendes (extrait de l'article 36 des statuts)</u>	L'Assemblée Générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.
<u>Commissaire aux comptes titulaire</u>	AUDIT & STRATEGY Finance Management 15 rue de la Bonne Rencontre 77860 QUINCY-VOISINS
<u>Commissaire aux comptes suppléant</u>	Cabinet RZ AUDIT domicilié au 17 rue Ferdinand Fabre 75 015 PAIRS

B. Renseignements concernant les organes d'administration, de direction et de surveillance:

1. Mode opératoire du conseil d'administration

La Société EO2 est constituée sous la forme d'une société anonyme à Conseil d'Administration.

L'article 14 des statuts de la Société EO2 dispose que le Conseil d'Administration comprend trois membres au moins et dix-huit membres au plus.

Au 28 février 2015, le Conseil d'Administration de votre société est composé de DIX administrateurs, dont SEPT administrateurs sont jugés indépendants, c'est-à-dire qu'ils n'entretiennent aucune relation avec la Société EO2 et ses filiales susceptibles de compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

Le conseil d'administration ne distribue pas de jetons de présence.

La durée des fonctions des administrateurs, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire est de 6 ans. Elle expire à l'issue de l'Assemblée Générale qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

2. Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration d'EO2 est composé de :

- Monsieur Guillaume Poizat, Président Directeur Général,
- Monsieur Grégoire Detraux, Directeur Général Délégué,
- Monsieur Bernard Leblanc (ex Directeur Général délégué de GDF, ex président de Cofathec (filiale de GDF spécialisée dans les services énergétiques pour l'industrie, le tertiaire et les collectivités locales),
- Monsieur Gabriel Picard,
- Monsieur Gérald Billet,
- Monsieur Jean-Philippe Court,
- A PLUS FINANCE représenté par Monsieur Niels Court Payen,
- BpiFrance Investissement représentée par Monsieur Cédric Lowenbach,
- ONF Participations représentée par Monsieur Alain le Berre,
- PACIFICO représenté par Monsieur Serge de Tourdonnet.

3. Activité du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni 7 fois pendant l'exercice 2014/2015. Aucune rémunération à ce titre (ni jeton de présence, ni autre) n'a été versée.

Les fonctions de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général sont assumées par Guillaume POIZAT. Aucune limitation formelle n'est apportée à ses pouvoirs.

Les fonctions de Directeur Général Délégué sont assumées par Monsieur Grégoire DETRAUX.

4. Mandat des administrateurs

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste des mandats ou fonctions (salarisées ou non) exercées, au cours de l'exercice écoulé, par chacun de vos mandataires sociaux.

Monsieur Guillaume POIZAT

- Président du Conseil d'Administration et Directeur général de la SA E02
- Président de la SAS E02 AUVERGNE
- Président de la SAS E02 SUD OUEST
- Représentant permanent de la SA E02 au Conseil d'administration de la SA WEYA
- Membre du Conseil de Surveillance de la SCA FONCIERE FORESTIERE

Monsieur Grégoire DETRAUX

- Directeur Général délégué et Administrateur de la SA E02
- Administrateur de la société WEYA
- Administrateur de la SA LANGUAGE CONNEXION FRANCE

Monsieur Gérald BILLET

- Administrateur de la SA E02

Monsieur Serge de TOURDONNET

- Vice Président du Conseil de Surveillance de PACIFICO
- Représentant permanent de la SA PACIFICO au conseil d'administration de E02

Monsieur Bernard LEBLANC

- Administrateur de la SA E02
- Président du conseil d'administration et Président Directeur Général de la société WEYA
- Gérant de la SARL BL CONSULTING
- administrateur de Praxis international
- administrateur de CIPM International

Monsieur Alain LE BERRE

- Représentant permanent de la SAS ONF Participations Administrateur de la SA E02
- Représentant permanent de la SAS ONF Participations Président de la SAS BOIS BUCHE ILE DE France

Monsieur Cédric LOWENBACH

- E02, représentant permanent de Bpifrance Investissement, Administrateur de la SA E02,
- GIHU, membre du Conseil de Surveillance,
- JING SAS, membre du Comité de Surveillance,
- JOSSO SA, représentant permanent de Bpifrance Investissement, Administrateur de la SA JOSSO,
- FC BC GROUPE, membre du Conseil de Surveillance
- LINEX PANNEAUX, représentant permanent de Bpifrance Investissement membre du Comité de Surveillance,
- SAS FARGES, membre du Comité de Surveillance,
- POLUX SAS, membre du Comité de Surveillance,

- SAS 75, membre du Comité stratégique,
- SCIERIE DE SAVOIE LAPIERRE & MARTIN, représentant permanent de Bpifrance Investissement, membre du Comité stratégique,
- BJ PARIS, membre du Comité stratégique,
- AVENIR TOURISME, Administrateur.

Monsieur Niels COURT-PAYEN

- Représentant permanent d’A PLUS FINANCE, administrateur de la SA EO2
- TELEVISTA, administrateur
- LORIENCE, membre du Conseil de Surveillance
- OXATIS, membre du Conseil de Surveillance
- HYDRELIS, membre du comité stratégique
- DREAM JET, membre du Conseil de Surveillance

Monsieur Jean Philippe COURT

- Directeur Général de la société SAFIER INGENIERIE
- Président de la SAS COLD PAD

Monsieur Gabriel PICARD

- Directeur général de la SAS REUNIONNAISE DU RHUM
- Président de la SAS DISTILLERIE DE GAYANT
- Président de la SASU TERROIRS DISTILLERS
- Président de la SASU CVB SPIRITUEUX
- Administrateur de la SA EO2
- Administrateur du GIE PICARD VINS ET SPIRITUEUX
- Président de la SAS COMPAGNIE VINICOLE DE BOURGOGNE – CVB
- Président du Directoire de la SA BOURGOGNES ET DOMAINES MICHEL PICARD
- Président du Conseil d’administration de la SA DISTILLERIE GIRARD
- Gérant de la SARL DISTILLERIE DE PIED MENU – F.MOYROUD
- Président du Conseil d’administration de la SA LES GRANDES SERRES
- Président du Conseil d’administration de la SA VINS DENUZIERE
- Gérant de la SARL LEVERT FRERES

C. Intérêts des dirigeants ou avec des actionnaires

La Société EO2 est composée et dirigée de la manière suivante :

- Guillaume POIZAT,
Président du Conseil d’Administration et Directeur Général
- Grégoire DETRAUX
Directeur Général délégué et Directeur administratif et financier

Les opérations conclues entre la Société et ses mandataires sociaux ont été conclues conformément aux dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce. En outre, aucun prêt ou aucune garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des dirigeants. Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

D. Le capital social au 28 février 2015

Le montant du capital social s'élevait au 28 février 2015 à 2 631 705 € divisés en 2 631 705 actions de 1 € de montant nominal chacune. Au dernier jour de l'exercice, 1 916 125 actions avaient la forme nominative et 715 580 actions étaient au porteur.

E. Présence des salariés au sein du capital

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous précisons que, à la clôture de l'exercice, la participation des salariés était de 0 %.

F. Présence des administrateurs au sein du capital et structure du capital social

Guillaume POIZAT	Administrateur	261 084	9,92%
Grégoire DETRAUX	Administrateur	99 265	3,77%
Société PACIFICO	Administrateur	166 841	6,34%
Gérald BILLET	Administrateur	45 671	1,74%
Bernard LEBLANC	Administrateur	1	0,00%
ONF Participations	Administrateur	261 084	9,92%
A PLUS FINANCE	Administrateur	514 382	19,56%
Bpifrance Investissement	Administrateur	210 084	7,98%
Jean Philippe Court	Administrateur	2 263	0,09%
Gabriel Picard	Administrateur	1	0,00%
	TOTAL	1 560 676	59,30%

G. Délégations consenties au Conseil d'administration par l'A.G.M. du 11 juillet 2014

EO2 SA

Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juillet 2014 au Conseil d'administration par application des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du Code de commerce et Utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice clos le 28 février 2015 (article L 225-100 al.7 du Code de commerce)

N° résolution PV AGE du 11/07/2014	Délibération	Augmentation maximum de capital	Délai de délégation au CA (soit jusqu'au)	Utilisation de la délégation
5 ^{ème} résolution	Délégation de compétence au Conseil de décider l'émission d'actions ordinaires et de titres financiers avec maintien du droit préférentiel de souscription.	2.700.000 € de montant nominal	26 mois (11/09/2016)	Non utilisée
6 ^{ème} résolution	Délégation de compétence au Conseil de décider l'émission d'actions ordinaires et de titres financiers avec suppression du droit préférentiel de souscription.	Imputation sur le plafond de 2.700.000 € de montant nominal	26 mois (11/09/2016)	Non utilisée
7 ^{ème} résolution	Délégation de compétence au Conseil d'administration de décider, pour chacune des émissions décidées en application des 5 ^{ème} et 6 ^{ème} résolutions, d'augmenter le nombre de titres à émettre dans les 30 jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.	Imputation sur le plafond de 2.700.000 € de montant nominal	26 mois (11/09/2016)	Non utilisée
8 ^{ème} résolution	Délégation de compétence au Conseil d'administration de décider l'émission d'actions ordinaires et de titres financiers donnant accès au capital social de la société réservées aux adhérents à un plan d'épargne de la société.	200.000 €	26 mois (11/09/2016)	Non utilisée
9 ^{ème} résolution	Délégation de compétence au Conseil d'administration de consentir des options donnant droit à la souscription d'action au bénéfice des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux.	7 % du capital social	38 mois (11/09/2017)	Non utilisée
10 ^{ème} résolution	Délégation de compétence au Conseil d'administration de procéder à des attributions d'actions gratuites au profit des membres du personnel salarié et/ou dirigeants et mandataires sociaux.	7 % du capital social	38 mois (11/09/2017)	Non utilisée
11 ^{ème} résolution	Délégation de compétence au Conseil d'administration de décider l'émission d'actions ordinaires et de titres financiers avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs qualifiés et d'un cercle restreint d'investisseurs dans les conditions de l'article L225-136 du code de commerce et le II de l'article 411-2 du Code monétaire et financier.	20 % du capital social par an s'imputant sur le plafond de 2.700.000 € de montant nominal	26 mois (11/09/2016)	Non utilisée
12 ^{ème} résolution	Délégation de compétence au Conseil d'administration de procéder à des augmentations de capital social par l'émission d'actions ou de titres financiers avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit (a) soit d'investisseurs investissant dans le secteur des énergies nouvelles dans des valeurs de croissance dites « <i>small caps</i> » (b) soit d'investisseurs investissant dans des PME dans le cadre de la loi dite TEPA.	Imputation sur le plafond de 2.700.000 € de montant nominal	18 mois (11/01/2016)	Non utilisée

H. Contrôle des commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes.

V. Ordre du jour de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 6 juillet 2015

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2014/2015 clos le 28 février 2015 de la société EO2 et les comptes consolidés du groupe EO2 ;
- Rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 28 février 2015 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Approbation desdites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 28 février 2015 ;
- Approbation des comptes consolidés clos au 28 février 2015 ;
- Quitus aux administrateurs et au Commissaire aux comptes ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2014/2015 ;
- Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
- Autorisation de délégation de pouvoirs au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Rapport spécial du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes ;
- Délégation au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions et/ou de titres financiers donnant accès au capital de la société réservées à une catégorie d'investisseurs avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers ;
- Autorisation donnée au Conseil en vue de réduire le capital social par l'annulation des actions détenues en propre par la Société ;
- Pouvoirs pour les formalités.

oOo